

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 25 septembre 2025

Affiché le :

Présents :

Messieurs François JOUVANCEAU, Mario GANDELIN, Bernard GAY, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Laura PETIT DIT DARIEL, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Vanessa BERTIN, Hubert DUFFNER (pouvoir à B. GAY), Sylvie GIRARD (pouvoir à S. TISSERAND), Agnès SUILLOT (pouvoir à J.Y. LANNEAU).

Secrétaire de séance : Claudine BOUVET

○ Approbation du procès-verbal du 25 juillet 2025

Approuvé à l'unanimité

○ Délibération au dossier n° 26/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Cession d'une surface de 170 m², à détacher de la parcelles D 715, à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE

Exposé : Considérant qu'une infrastructure de téléphonie mobile appartenant à la société ON TOWER est implantée sur ladite parcelle ; Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'acquisition portée par la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE dont les modalités sont les suivantes :

- acquisition d'une surface de 170 m² à détacher de la parcelle cadastrée section D n° 715 à Courlaoux (39570) ;
- constitution d'une servitude de passage et de passage en tréfonds sur les parcelles cadastrées section AA n° 158 et section D n° 715 à Courlaoux (39570) afin d'assurer la desserte complète de la surface à détacher ;
- prix global: 27.000,00€ H.T. (vingt-sept milles euros hors taxe) net vendeur ;
- frais de géomètre-expert à la charge de l'acquéreur ;
- frais de notaire et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession d'une surface de 170 m² à détacher de la parcelle cadastrée section D n° 715 à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France ; ainsi que l'établissement de servitudes de passage et de passage en tréfonds sur les parcelles section AA n° 158 et D n° 715 au profit de la surface à détacher, pour un montant de 27.000,00€ H.T. (vingt-sept milles euros hors taxes) net vendeur.

○ Délibération au dossier n° 27/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Acquisition des parcelles A 607 et A 609

Exposé : Mme Renée GUICHON propose à la Commune la vente de deux parcelles boisées :

- section A n° 607, d'une contenance de 39 a ;
- section A n° 609, d'une contenance de 88 a 83 ca.

sises chemin des Boutillards et entourant l'étang En Bedey, propriété de la Commune.

Compte-tenu de l'inventaire forestier, la cession de ces deux parcelles est proposée au prix global de 3.392,00 €

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



décide d'acquérir les parcelles boisées cadastrées section A n° 607 et section A n° 609, situées chemin des Boutillards, pour un montant global de 3.392,00 €.

○ Délibération au dossier n° 28/2025 : Rapporteur M. Mario GANDELIN

Objet : ALSH – Approbation des règlements intérieurs périscolaire et extrascolaire 2025-2026

Exposé : Après présentation, par Monsieur Mario GANDELIN, des règlements intérieurs périscolaire et extrascolaire 2025-2026,

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les règlements intérieurs périscolaire et extrascolaire 2025-2026 de l'accueil de loisirs municipal.

○ Délibération au dossier n° 29/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : SIDEC du Jura - Electrification rurale – Renouvellement matériel vétuste 6ème tranche

Exposé : Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la modification des 3 lampes rue du Monument pour les passer en led. Une participation du SIDEC de 50% pour un montant de 617.49 € est demandée.

Décision : Le Conseil Municipal approuve ce programme d'éclairage public.

○ Délibération au dossier n° 30/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Travaux La Levanchée Champ la Roche – Approbation du plan de financement prévisionnel et demande de DETR

Exposé : M. le Maire présente le dossier de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour les travaux à réaliser à La Levanchée Champ La Roche. Un plan de financement prévisionnel est présenté pour la demande de subvention selon l'étude effectuée par le SDIS et M. David de la Société ED Tech, pour l'implantation d'une réserve de 120 m3 pour protéger tout le secteur bâti.

il est proposé :

- la mise en place d'une vanne face au carrefour de la RD 678 et de la route de Blanay, afin d'assurer le débit suffisant sur les secteurs de Blanay et Caravottes ;
- le déplacement du Poteau d'Eau Incendie (PEI) situé chemin des Repôts, face au carrefour de la RD 678 et de la route de Blanay afin d'assurer la DECI au lieu-dit « La Levanchée »,
- la création et l'installation d'une réserve artificielle, chemin Champ La Roche afin de couvrir les habitation de cette voie et jusqu'à l'habitation au carrefour du chemin du Château d'Eau et de la voie verte dite Voie Bressane.

Considérant que dans le secteur de Champ La Roche, la Commune ne dispose pas de terrain pour accueillir une réserve artificielle, il est envisagé l'acquisition d'une parcelle de terrain en bordure de voirie,

Considérant le coût des travaux s'élevant à 58 897.65 € HT,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Jura, au titre de la DETR 2026, catégorie 8. Sécurité.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Jura, au titre de la DETR 2026, catégorie 8. Sécurité, au taux défini dans le plan de financement, pour la mise en place d'une vanne et le déplacement d'un PEI au carrefour de la RD 678 et de la route de Blanay, ainsi que la création et l'installation d'une réserve artificielle chemin Champ la Roche, afin d'assurer la DECI dans les secteurs de la Levanchée, Blana y, Caravottes et Champ La Roche.



○ Délibération au dossier n° 31/2025 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Travaux La Levanchée Champ la Roche – Demande de subvention au Département du Jura

Exposé : M. le Maire présente le dossier de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour les travaux à réaliser à La Levanchée Champ La Roche. Un plan de financement prévisionnel est présenté pour la demande de subvention selon l'étude effectuée par le SDIS et M. David de la Société ED Tech, pour l'implantation d'une réserve de 120 m3 pour protéger tout le secteur bâti.

il est proposé :

- la mise en place d'une vanne face au carrefour de la RD 678 et de la route de Blanay, afin d'assurer le débit suffisant sur les secteurs de Blanay et Caravottes ;
- le déplacement du Poteau d'Eau Incendie (PEI) situé chemin des Repôts, face au carrefour de la RD 678 et de la route de Blanay afin d'assurer la DECI au lieu-dit « La Levanchée »,
- la création et l'installation d'une réserve artificielle, chemin Champ La Roche afin de couvrir les habitation de cette voie et jusqu'à l'habitation au carrefour du chemin du Château d'Eau et de la voie verte dite Voie Bressane.

Considérant que dans le secteur de Champ La Roche, la Commune ne dispose pas de terrain pour accueillir une réserve artificielle, il est envisagé l'acquisition d'une parcelle de terrain en bordure de voirie,

Considérant le coût des travaux s'élevant à 58 897.65 € € HT,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura, au titre de la sécurité.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite une subvention auprès du Département du Jura, au titre de la sécurité incendie, au taux défini dans le plan de financement, pour la mise en place d'une vanne et le déplacement d'un PEI au carrefour de la RD 678 et de la route de Blanay, ainsi que la création et l'installation d'une réserve artificielle chemin Champ la Roche, afin d'assurer la DECI dans les secteurs de la Levanchée, Blanay, Caravottes et Champ La Roche.

○ Urbanisme

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Travaux
DP	ROMAND Bernard	Pergola bioclimatique
DP	EKO Habitations (FAVRE Nicolas)	Panneaux photovoltaïques
DP	PRUDENT Elodie	Clôture
DP	ROMAND Bernard	Pergola bioclimatique
DP	HOUGUENAGUE Yvon	Abri de jardin
DP	NAELIA (LABRUNE Chantal)	Panneaux photovoltaïques
DP	GANDELIN Annie	Clôture
DP	Monts et Terroirs	Installation et modification d'un box automatique
DP	JPJ Aménagement (Daniel Moquet)	Modification d'une ouverture
DP	BUGUET Nathan	Modification d'une ouverture



○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Vente ONF des sapins pour un montant de 7 133.00 € soit 66€ le m3. Les frais relevés d'abattage soit 14 € le m3, de débardage 12 € le m3, + frais ONF soit un montant de charges de 3 098.00 €, il reste à la commune environ 4 000.00 €.
- Le projet conjoint CPIE Bresse/ONF de la régénérescence des mares existantes dans les bois a été réalisé par l'entreprise Bonnot sur les 2 mares parcelle 9 et 2 mares parcelle 22 de la forêt communale.
- Opération brioches au profit de l'APEI se déroulera du 6 au 12/10/2025.
- Personnel - mutuelle complémentaire : la mutuelle santé pour le personnel est obligatoire avec une participation employeur au 01/01/2026. Cette participation a déjà été présentée lors d'une réunion de travail avec les conseillers. Une réunion d'information du personnel se déroulera le vendredi 17/10/2025.
- Embauche de Madame GANDROZ Catherine au Centre de Loisirs pour la cantine le midi.
- Nadine COLIN ne veut plus faire de ménage pendant les vacances et demande à passer au temps de travail à 85%.
- Travaux écoulement d'eau pluviale de la rue du Château jusqu'au déversoir vers le multisport pour 23 500.00 € dont 40% à charge de la commune et 60% à charge d'ECLA.
- Rue du 19 mars 1962 : nous versons 3 241.00 € depuis 2003 dans l'attribution de compensation. Dossier en cours : prise en charge par ECLA dans la zone économique.
- Carports prévus 2^{ème} quinzaine d'octobre.
- Le bus de ramassage : le midi départ avec un enfant personne au retour le midi. On va vers une suppression de ce ramassage scolaire le midi.
- Pas de nouveau directeur au centre d'enfouissement.
- Bois : Mme GAILLARD et M. FILIATRE souhaitent vendre leurs parcelles de bois à la commune. Une estimation sera demandée à Coforêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire,
Claudine BOUVET

Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

